



IN HOC SIGNO VINCES

La "Croix"

66 RUE NOTRE-DAME EST, Boite de Poste 1175

JOSEPH BEGIN - Directeur - Propriétaire -

Téléphone: Bell Main 1355

La Croix JOURNAL CATHOLIQUE 66 RUE NOTRE-DAME EST, MONTRÉAL. VIS-A-VIS DU PALAIS DE JUSTICE

RELIGION, QUESTIONS SOCIALES, SCIENCES, ARTS, LITTÉRATURE, ÉCONOMIE POLITIQUE, AGRICULTURE, ETC.

ABONNEMENTS RÉGULIERS (Payables d'avance) CANADA 1 an, \$3; 6 mois, \$1.50. EN VILLE (Par la Poste) 1 an \$3; 6 mois, \$1.50. ÉTATS-UNIS ÉTRANGER (Union postale) 1 an, \$2.25; 6 mois, \$1.25. ABONNEMENTS de PROPAGANDE (payables d'avance) 8 abonnements de 1 an \$10.00

PENSÉE DU JOUR

Un journal catholique dans une paroisse c'est une mission perpétuelle LEON XIII

"Business is business!"

L'an dernier, le gouvernement Laurier, pressé par l'opposition et des révélations louches, jugea à propos d'instituer une commission de trois membres, MM. Courtney, Bazin et Fyche, et de lui donner le pouvoir de s'enquérir de l'administration des divers bureaux publics d'Ottawa.

Cette commission constata des lacunes dans le bureau de la Marine et des Pêcheries surtout, mais n'osa pas les préciser dans le rapport de son enquête, craignant d'aller au-delà de ses pouvoirs.

Le public n'étant pas satisfait, le gouvernement fut contraint de pousser plus loin les investigations des commissaires-enquêteurs, et nomma à cet effet le juge Cassels auquel il donna, comme conseils, MM. Watson et Perron, avocats. Le juge Cassels, après avoir bien examiné l'administration des agences de la Marine et des Pêcheries de Sorel et de Montréal, est aujourd'hui à faire la revue de celle de Québec.

Mais quelles surprises! Des fournisseurs, nombreux, payaient des bonis aux employés du gouvernement pour en obtenir plus facilement des commandes.

L'agent en chef même de la Marine, à Québec, M. J.-U. Gregory faisait à encore pis.

Ainsi, quand un fournisseur avait besoin d'argent, il faisait traite à deux mois sur M. Gregory, par l'entremise d'une banque, pour le montant qu'il désirait obtenir moins 5 p. c.—soit 30 p. c. par année—qui tombaient dans le gousset de l'agent de la Marine. M. Gregory payait la traite à son échéance, mais il se remboursait aussitôt, sinon avant, en se réservant la somme ainsi avancée, lorsque le gouvernement lui envoyait le paiement des comptes de ce fournisseur.

Business is business, dirait sans doute M. Tarte, s'il vivait encore!

Mais, nous nous hâterions de rétorquer:

Quelles étranges transactions! En conséquence, l'hon. Brodeur a suspendu une trentaine d'employés ainsi inculpés et leur fera subir un interrogatoire devant le juge Cassels, afin de leur permettre de se justifier, s'ils le peuvent.

L'enquête se continue. Nous y reviendrons dans notre prochaine édition.

JOSEPH BEGIN.

Il raisonne comme une mule

Le directeur du Canada raisonne comme une mule.

Le Nationaliste prétend, que M. Laurier doit ses succès du 26 octobre dernier au vote canadien-français surtout.

La Croix, sans infirmer la thèse de ce dernier confrère, prétend, d'une autre part, que la victoire de M. Laurier — bien que due au vote canadien-français — n'est ni catholique ni française, dans le sens vrai de ces mots.

Et M. Langlois, rapprochant ces deux idées, les trouve contradictoires.

C'est ce que l'on peut appeler raisonner comme une mule.

Les Canadiens français ont voté en masse pour M. Laurier, soit, mais est-ce que ce vote, justifiable ou non, a effacé de l'histoire les compromis et les recules du Premier Ministre sur le terrain catholique et canadien-français? A-t-il seulement lavé la grande faute que ce même politicien a commise en faisant adopter par ses partisans les lois scolaires de l'Alberta et de la Saskatchewan, qui lionneront probablement à jamais nos coreligionnaires de ces provinces à un système d'écoles que la mauvaise volonté ministérielle peut rendre absolument neutre et sans-Dieu, en attendant qu'il devienne séculaire et persécuteur, comme en France?

Pas du tout, n'est-ce pas? Alors, où est la contradiction? Si nous en voyons une, mais c'est dans l'attitude de ces Canadiens qui, à

L'exemple de certains rédacteurs du Canada, se disent français et catholiques, mais qui, en politique et même ailleurs, ne sont ni l'un ni l'autre!

J. BEGIN.

Actes du Saint-Siège

Nouvelles Indulgences

Le sommaire des indulgences accordées à ceux qui portent le scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel a été approuvé par la Sacrée Congrégation des Indulgences, le 4 juillet 1908. Il est intéressant d'y relever le texte concernant le privilège dont ils jouissent à leur mort:

"Il est permis aux Pères Carmes de prêcher que le peuple chrétien peut croire pieusement ceci:

"Avec l'appui des âmes des frères et confrères de l'Association de la Très Sainte Vierge Marie du Mont-Carmel, cette Très Sainte Vierge, par ses intercessions continues, ses pieux suffrages, ses mérites, sa protection spéciale, aidera après leur mort, surtout le samedi, jour qui lui est consacré, les âmes des frères et confrères mourant en état de grâce, qui auront, dans leur vie, porté son habit, pratiqué la chasteté selon leur état et recité le petit office, ou s'ils ne savent pas le réciter, auront observé les jeûnes de l'Eglise et se seront abstenus de viande le mercredi et le samedi, à moins que ces jours ne coïncident avec la fête de Noël."

Une autre grande faveur accordée aux confrères du scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel, consiste en ce que toutes les messes célébrées pour eux, après leur mort, ont l'indulgence de l'autel privilégié.

Ils peuvent aussi, à l'article de la mort, recevoir l'absolution générale avec l'indulgence plénière, des mains d'un prêtre muni de ce pouvoir, ou, à son défaut, de tout prêtre approuvé pour les confessions.

Le Vatican aura prochainement son organe officiel

Le Saint-Siège commencera le 1er janvier prochain la publication d'un Bulletin officiel destiné à la promulgation des actes pontificaux. Voici, à cet effet, le décret de Pie X:

"Nous décrétons qu'à partir de la nouvelle année 1909, il soit publié par l'imprimerie vaticane un bulletin officiel des actes du Saint-Siège apostolique. Nous voulons, en conséquence, que les constitutions pontificales, les lois, les décrets et les autres ordonnances des pontifes romains, des Sacrés Congrégations et des dicastères, inscrits et publiés dans ledit bulletin, avec l'autorisation du secrétaire ou du grand officiel de chaque congrégation ou dicastère, soient considérés comme légalement promulgués dans ce seul et unique mode, pour autant qu'il y aura lieu à une promulgation et qu'il n'y aura pas été pourvu d'une autre façon par le Saint-Siège."

"Nous voulons, en outre, que soient insérés dans le même bulletin tous les autres actes du Saint-Siège que l'on estimera utile de reporter à la connaissance du public, dans la mesure où leur nature le permettra; à quoi, selon les cas, pourvoient les supérieurs des Sacrés Congrégations, des tribunaux et des autres dicastères."

AUX PRIÈRES

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs:

— M. l'abbé Georges-Raphaël Fraser, curé de Sainte-Anne de la Pocatière, décédé le 6 novembre courant en son presbytère. Il était membre de la société ecclésiastique Saint-Joseph et de la Congrégation du Petit Séminaire de Québec.

— M. l'abbé Zéphirin Delinelle, ancien chapelain des Religieuses du Bon Pasteur, décédé cette semaine, à l'âge de 76 ans.

— Révérend Mère Saint-Gonzague religieuse d. couvent de Jésus-Marie, de Sillery. Elle était la Sœur de M. l'abbé Gaudiosse Turgeon, curé du Sacré-Cœur de Marie.

Notes et Critiques

L'armée des fonctionnaires français

Les braves paysans français, quand ils rentrent le soir, fatigués, moulus, pour s'asseoir à leur foyer, ne se doutent pas que la meilleure partie de leur sueur est destinée à faire vivre une armée de fonctionnaires.

Le projet du budget de 1909, par une heureuse innovation, nous donne le nombre des fonctionnaires au 1er janvier 1908.

C'est effrayant! Ils sont 913 mille 312 attelés au râteau de l'Etat, soit 29 millions 225 mille 985 dents, qui attendent leur pâture du contribuable. Etonnez-vous, après cela, si les impôts augmentent!

Et comme, en pareil cas, on compte quatre personnes par famille, il est bien avertis d'avancer qu'il y a en France au moins 4 millions de personnes vivant des budgets de l'Etat, c'est-à-dire le dixième de la population totale.

Le congrès des missions catholiques

Le 10 du courant s'est ouvert à Chicago le congrès des missions catholiques, dont nous avons déjà parlé à nos lecteurs.

De nombreux délégués, venus de tous les états de la grande république, de ses territoires et de ses dépendances, ainsi que du Canada, y sont arrivés et assistent aux séances. Sa Sainteté le Pape Pie X, y est représenté par Son Excellence Mgr Falconio, légat du Pape à Washington.

A l'ouverture du congrès, le nonce apostolique a donné la bénédiction apostolique aux délégués ecclésiastiques présents.

La clôture aura lieu ce soir.

L'interdiction de l'absinthe

MM. Joseph Reinach et Ferdinand Buisson ont saisi la Chambre française de l'amendement suivant à la loi des licences:

Art. 38 bis. — A partir du 1er janvier 1910, la fabrication, la circulation et la vente de la liqueur dite « absinthe » sont interdites dans toute l'étendue du territoire de la France, de l'Algérie et des colonies.

Quiconque se sera rendu coupable d'infraction au paragraphe premier de l'article 38 bis de la présente loi sera puni des peines portées à l'article premier de la loi du 5 août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des denrées alimentaires.

Tout débit de boissons où il aura été vendu de l'absinthe sera fermé pendant trois mois; en cas de récidive, la fermeture sera définitive.

Le problème de l'aviation

M. Wilbur Wright, le célèbre américain dont les remarquables exploits ont ouvert de larges horizons à la navigation aérienne, a cependant déclaré au sujet de l'aviation:

"Il n'est pas difficile de construire une machine qui puisse voler. C'est un problème simple, comme je l'ai expliqué dans une conférence que j'ai faite à Chicago en 1902, c'est-à-dire depuis assez longtemps. Toute la difficulté consiste à construire un aéroplane pratique, pouvant se mouvoir du vent, non seulement lorsqu'il est en l'air, mais aussi lorsqu'il part et lorsqu'il descend."

"A moins que je ne me trompe complètement, les machines françaises ne paraissent pas avoir le contrôle nécessaire pour les rendre pratiques, tant au départ qu'à la descente. Ces machines peuvent de temps en temps faire des voyages en sûreté et, malgré le vent, grâce à l'habileté de leurs pilotes, mais elles sont menacées à chaque instant d'être détruites par un accident. Tôt ou tard, le « puff » fatal doit leur arriver et terminer leur envolée."

SARAH MYSTIFIÉE

Après le Progrès et l'Indépendant, sans compter d'autres journaux de moindre importance, l'Événement conte les aventures tragi-comiques de la tragédienne en Allemagne.

En haine des Tchèques catholiques, les Prussiens l'ont acclamée, et pour se moquer de l'admiration des Berlinoises, les Saxons l'ont mystifiée. C'est bien fait!

L'aventure, ou plutôt la mésaventure, est rapportée sur des tons différents selon que les correspondants allemands sont hostiles ou sympathiques à l'artiste. Sur les faits tous sont d'accord. Il faut s'en réjouir.

Aussitôt, dit le Dr E., dans le Progrès du 23 octobre, qu'on apprit à Dresde l'arrivée de la comédienne, trois farceurs de la localité organisèrent une mystification en partie double, et dans son ensemble, très bête.

Messieurs B., Schef. et Schu. s'en furent dégriser dans un hameau voisin — Coswig — un couple badois qui, l'enquête l'a prouvé, fit beaucoup parler de lui, même trop, en divers lieux. « Cache ta vie, » dit le Sage.

On ne sait encore à quelles conditions, Pot-à-tabac (Tabakentopf) consentit à faire passer Flaschen (Carafon), sa digne épouse, comme appartenant à l'Université de G. Le fait est que ce gratte-papier (Aktenschmierer) n'y regagna pas l'estime de ses connaissances.

Les compères eux-mêmes n'en étaient pas à leurs débuts dans l'art de bafouer les gens sérieux. Schef. se ridiculisait naguère en signant, dans une revue parisienne, des traductions de M. Emile L. dont il eût été bien incapable d'écrire dix lignes sans fautes grossières. Quant au pauvre reporter Schu., l'indigence de son instruction le contraignait à s'approprier, dans sa feuille d'annonces, les articles de revues françaises dont il se dispensait honnêtement d'indiquer le titre, la date et l'auteur. On pourrait taxer au moins d'amnésie cet époux à la Tchleiermacher.

Pour en revenir à Pot-à-tabac, il eut la joie passagère de voir son nom (j'ai failli employer le mot « propre ») mentionné sur les programmes et dans les journaux comme ayant figuré dans « l'Universitat Kalender », ce qui constituait une audacieuse félonie, fille cadette dans l'innombrable postérité.

Sous son faux-titre, mais cette fois sous son vrai nom, Carafon lut à la séance solennelle d'une société qui, jusque-là, passait pour sérieuse et cultivée, quelques douzaines de coupures de vieux journaux (Constitutionnel, Temps, Moniteur officiel) dans lesquelles il était question de Sarah Bernhardt et d'Adrienne Lecouvreur. Il n'en fallut pas davantage pour que la cuisinière fut sacrée cordon-bleu par les fins gourmets conviés à ce régal littéraire. Il y eut cependant quelques indigestions.

B., Schef. et Schu. se tenaient les côtes dans le vestiaire du restaurant où avait lieu cette extraordinaire manifestation de la nouvelle philologie, celle des langues fourchues.

Ils comptaient sans leurs hôtes, parmi lesquels se trouvaient plusieurs anciens étudiants de l'Université de G. Deux d'entre eux ne purent s'empêcher de jeter en passant aux farceurs: Rira bien qui rira le dernier!

Notre estomac, vous le savez, est robuste à digérer le mouton le plus coriace, mais la viande creuse servie par Carafon était décidément trop indigeste, et nos étudiants, seuls capables de comprendre un peu le scribe et l'art de Sarah, s'indignèrent d'un tel néant. Ils écrivirent à de vieux camarades de toutes les facultés qui leur affirmèrent que le nom de Pot-à-tabac n'avait jamais figuré sur les registres universitaires et que celui de « fille » de Carafon aussi ne s'y trouvait pas; 2o que le titre de « conférencière près de l'Université de G. » n'ayant jamais existé, celles qui s'en affublaient commettaient une imposture; 3o que, dans l'occurrence, cette imposture n'avait rien d'extraordinaire, 4o qu'il existait un dossier fort intéressant pour les mystificateurs dont communication serait donnée. On eut bientôt fini de rire!

Entre temps, la troupe de l'étoile qui naguère jurait que « jamais elle n'irait jouer en Allemagne » débarquait à

Dresde. L'accueil renfrogné de l'ancienne coterie du chauvinesque Kummer, éreinteur-juré de tout ce qui est bien, grand et beau en France, est décrit plaisamment par le Dr E., et nous regrettons que le cadre de cet article nous empêche d'en reproduire les malices justifiées. Laissons ce chroniqueur à son récit de la mystification de Sarah... barnum.

Celle-ci, harcelée par l'épouse de Pot-à-tabac, finit pas se laisser circonvenir. Trop courtoise, racontait un artiste de la troupe, interviewé par E., pour manifester ses doutes sur la mentalité universitaire de Carafon, Sarah, toujours généreuse et confiante, lui ouvrit sa porte. Le lendemain, Dresde tout entier se pâma de rire à l'énumération des chichis, dentiers, perruques et autres p stiches, à la description des cordes, pattes-d'oie (Kunzel), gerçures (Sprünge), et du reste». Marie Colombier eût crié « grâce » pour la Tisbé.

On se souvient que la malheureuse princesse Louise de Cobourg, séquestrée près de Coswig, avait été victime d'un espionnage identique et de calomnies d'une origine a-alogue. Après son éviction, la presse raconta qu'une sous-espionne était chargée, par les séquestrateurs, de salir et de ridiculiser dans les familles dresdoises, cette fille de Léopold. Des révélations furent alors promises, puis refusées, que la mystification de Sarah Bernhardt pourrait bien remettre à l'ordre du jour, ce qui nous vaudrait peut-être un discours-ministre de la Police.

Il ne faut jamais réveiller, conclut le Dr E., un chat qui dort. « Une histoire en entraîne une autre, et il n'est pas dit que tel journal satirique local ne réédite point contre le mystificateur Schef. l'histoire gaillarde de ses pensionnaires; à l'intention de ce mauvais plaisant de Schu., celle de ses négoce scolaires; et, aux dépens du couple badois, la périlleuse aventure de B. S. L. dont quelques anciens élèves s'étonneraient très fort de reconnaître en la lectrice badoise une « petite dame » qui, sous un faux état-civil et en usant de qualités fictives, était parvenue à dépouiller de sa clientèle d'élèves une authentique Parisienne. En attendant, s'il plaît à Sarah d'user de représailles envers ses mystificateurs, plaignons, malgré leurs méfaits, les deux grotesques: cette ineffable Carafon et son niais de Pot-à-tabac »

Le confrère a de la pitié de reste. Pour nous, mystificateurs et mystifiés se valent. Nous n'admettons ni degrés ni nuances en matière d'histrionisme, et, pour tout dire en trois mots, nous répéterons: c'est bien fait!

JOSEPH NADEAU.

NOTES POLITIQUES

Il ne reste plus à faire que l'élection du district du Yukon, pour compléter la députation du parlement fédéral.

Le nouveau parlement fédéral commencera probablement sa première session dans la première quinzaine de janvier prochain.

Le président Roosevelt sera, dit-on, après l'expiration de son terme d'office, le 4 mars prochain, le successeur de M. Thomas C. Platt, au sénat des Etats-Unis.

Il est probable que M. Joseph Bernier, député de Saint-Boniface, sera appelé par M. Roblin, Premier du Manitoba, à faire partie de son ministère. Il succéderait à M. Agnew, trésorier provincial, récemment décedé.

Le député provincial de Sainte-Marie, M. Lacombe, ayant été nommé registraire, il y aura prochainement dans cette division l'élection d'un nouveau représentant. L'échevin Nap. Séguin a déjà été choisi comme candidat libéral. Nous ne savons pas encore si les conservateurs ont l'intention de lui disputer ce comté.

Il est question d'amender notre loi électorale afin d'abolir le vote plural qui permet à tout citoyen de vingt-un ans de voter une fois dans chacun des com-

tés où il est propriétaire et en sus dans celui où il réside. Cette affaire mérite quelques considérations. Nous y reviendrons.

M. Desrosiers a donné sa démission comme député provincial de Châteauguay. L'on dit qu'il a agi ainsi afin d'éviter les procédures de la contestation de son élection qui était devant les tribunaux.

L'ex-échevin Dennis Tansey, dont l'élection comme député de Sainte-Anne, de Montréal, était contestée, vient aussi d'abandonner son mandat.

Le gouvernement Bond a été victorieux, aux dernières élections générales qui ont eu lieu récemment dans Terre-Neuve. Il a maintenant seize partisans et l'opposition quatorze. Les ministériels ont battu le parti de M. Morris en l'accusant de chercher à faire entrer Terre-Neuve dans la Confédération canadienne.

C'est la crainte permanente de l'électeur terre-neuvien que quelqu'un cherche à le vendre au Canada, et le parti qui réussit à justifier cette accusation contre ses adversaires est à peu près sûr de remporter la victoire. La raison d'être d'une telle accusation contre le parti Morris n'est pas très claire pour les étrangers, mais elle a été portée et a évidemment produit un effet considérable. Il faut ajouter que la politique du gouvernement Bond, dans son attitude agressive à l'endroit des conventions avec les Etats-Unis au sujet des pêcheries, a rangé en sa faveur les comtés situés sur le bord de la mer. C'est le premier ministre Bond qui a négocié le traité Bond-Hay, rejeté par le sénat des Etats-Unis, et ses protestations réitérées contre le renouvellement du modus vivendi, bien qu'elles aient été plus ou moins fructueuses, représentaient l'opinion de la colonie.

La nécessité de prendre cette année une action définitive a disparu devant le fait que la question est référée au tribunal de La Haye. L'opposition a voulu insister pour qu'un membre du tribunal d'arbitrage soit un terre-neuvien, mais la proposition ne semble pas avoir été accueillie avec faveur.

MA VIBIBLUB EGLISE

Près de mon jardin est une église, et j'aime les églises... non pas les églises neuves avec leurs pierres blanches, mais les vieilles églises aux murs usés par la pluie, tachés par les mousses brunes. Celle qui, le soir, couvre mon jardin de son ombre est de celles-là.

C'est une simple église de village, avec de petites fenêtres rondes, un toit moussu et une tour carrée, dans laquelle nichent les hiboux. Près d'un angle croît un bureau aux feuilles découpées et aux branches panaches. Tout autour pousse un épais gazon. La porte est si basse que bien des gens courbent la tête pour y entrer.

Je l'aime ainsi, vieille église Tes murs gris sur lesquels courent les lézards parlent à mon cœur. Depuis des siècles ils assistent, inébranlables, au passage des générations, bravant, eux, les morsures du temps et de l'ouragan.

Que de gens, dont le nom même n'existe plus, ont sangloté ou souri sous tes voûtes poudreuses! L'homme passe, mais les pierres demeurent.

Oui, je vous aime, vieux murs gris. C'est ici que tout petit, ma mère m'apprenait à prier. Vos cloches ont une voix amie, je la connaissais entre toutes. Elles ont carillonné à mon baptême: elles m'accompagneront à mon dernier voyage.

Dr CHATELAIN.

PETIT AVIS

Nos abonnés, en général, négligent trop de payer leur abonnement à la "Croix."

Les meilleurs vins viennent, en vieillissant, un peu d'amertume: ainsi fait le cœur de l'homme qui a longtemps vécu. P. SAUVAGE.

### La franc-maçonnerie en Autriche et en Hongrie

S'emparer de l'Ecole primaire et de ses 18,000 instituteurs, tel est le principal but de la f. m. Autrichienne. A cette fin, nous dit la France chrétienne, la loge "Pionnier" créa le 19 mars 1905 une association maçonnico-profane qui prit le nom de "l'Ecole libre". Les socialistes ont adhéré à cette association. Ce qui est plus significatif, c'est que, à la séance du 19 mars, nous voyons parmi les assistants, les trois doyens des trois Facultés laïques de l'Université de Vienne et le Président de l'Académie des sciences.

La ligue de "l'Ecole libre" débuta par inviter les villes, qui, comme on sait, nomment elles-mêmes leur Conseil de l'Enseignement, à supprimer, dans les écoles urbaines, la récitation du Pater et de l'Ave et à enlever les crucifix. La ville de Lintz fut la première à se conformer à ce désir. Le Bourgmestre Eder prescrivit qu'à partir de la rentrée des classes de 1906, au lieu du Pater, les enfants diraient, au commencement et à la fin des études journalières, une prière neutre n'appartenant à aucune religion.

Même pensée dans le vœu chaleureusement soutenu par les Autrichiens en avril 1906, dans la G. L. hongroise, vœu que celle-ci adopta sous la forme suivante : "La G. L. Symbolique de Hongrie exige de tous les FF. : unis par elle, qu'ils appuient avec ardeur toute action ayant pour but l'instruction obligatoire, gratuite, aréligieuse, fournie au peuple par l'Etat, et par conséquent "l'Ecole libre" ainsi que le scrutin secret. Ils doivent s'approprier, par tous les moyens légaux dont ils peuvent user, à faire entrer dans la législation, le plus tôt possible pour le plus grand bien du peuple, les principes ci-dessus énoncés... La religion n'a rien à faire chez les enfants."

Sans attendre que ce vœu fût émis, les loges s'occupèrent avec zèle de "l'Ecole libre". Le 10 mars 1906, le F. Ferdinand Karl s'écriait dans la loge Sociale, puis dans quatre autres loges : "Elle doit être le point sur lequel nous allons tous appuyer nos leviers. L'Ecole, encore et toujours l'Ecole. Nos enfants, — notre avenir ! Tout le reste n'est que secondaire. Toute la puissance matérielle et morale dont nous disposons doit se concentrer sur ce point. Non seulement les FF. : à tabliers, mais tous ceux qui ont des sentiments maçonniques, unis ensemble, formeront une vaste organisation de combat dirigée contre le cléricalisme. La lutte contre l'enseignement religieux à l'école, tel doit être le cri de guerre. La religion n'a rien à faire à l'école. Il faut avoir le courage de le dire une bonne fois. Notre malédiction est de tourner éternellement autour de la question religieuse. Voilà notre champ d'action, le seul terrain sur lequel nous pouvons faire quelque chose de grand." (Zirkel, 1906, 5 juin, No 32.)

Les FF. : des loges dirigent depuis quatre ans les "causeries du soir aux parents" (Ellernabend) sur l'éducation des enfants, organisées par l'Association sociale démocratique des instituteurs et la Société de "l'Ecole libre". C'est le F. : Marschfeld qui l'affirme le 25 novembre 1904 à la loge "Pionnier".

L'école est aujourd'hui, en Autriche, le principal champ d'action de la f. m. : comme elle l'est en France, et au Canada.

### UN NOUVEAU CONFRE

Nous saluons l'apparition d'un nouveau confrère.

L'Action ouvrière, bulletin mensuel de la paroisse Saint-Georges de Montréal, sous la direction du Rév. Père Emile Piché, devrait avoir sa place dans toutes les familles de travailleurs.

Le Rév. Père Piché n'est pas le premier venu.

Canadien par le cœur et par le sang, et ayant vécu, en France, en contact quotidien avec les ouvriers auxquels il a rendu des services signalés, il a toutes les qualités voulues pour se faire aimer et écouter de la masse du peuple canadien-français.

D'ailleurs nos lecteurs connaissent très bien l'ancien collaborateur de la Croix. Nos meilleurs vœux à l'Action ouvrière.

Depuis le mois d'août dernier, l'Eglise, par le ministère de S. S. Pie X, accorde une indulgence de 100 jours, applicable aux âmes du purgatoire, à toutes les personnes qui feront le signe de la croix ou se découvriront en passant devant une église.

### La dernière situation des Balkans

Que devient la guerre des Bulgares, des Turcs, des Serbes et des Autrichiens ? Les nouvelles sont des plus contradictoires, un jour pessimistes, le lendemain optimistes, il est bien difficile de se faire une idée exacte des événements.

Drumond, de la Libre parole, de Paris, qui voit généralement juste pense que tout cela va finir par un emprunt où les bons Juifs vont râcler la forte somme. Et il pourrait bien avoir raison.

En tous cas, voici quelques-unes des dépêches télégraphiques, sur ce sujet.

L'ambassadeur de Turquie à Londres, Riffé Pacha, a vigoureusement protesté auprès de sir Edward Grey, contre le programme de la nouvelle conférence. La Turquie, plutôt que de céder aux décisions des puissances telles qu'elles s'annoncent, serait résolue à toutes extrémités.

D'autre part, on nous apprend de bonne source que des négociations sont engagées entre la Turquie et la Serbie, dans le but de conclure une alliance offensive et défensive.

La Turquie, pour s'attirer l'appui de la Bulgarie, contre l'Autriche, serait prête à reconnaître l'indépendance de la Bulgarie.

Comme on le sait, d'un autre côté, elle peut compter sur le concours de la Grèce. C'est une véritable coalition contre l'Autriche qui est en train de se former.

Ces bruits ont réveillé dans les milieux londonniens des sentiments nettement pessimistes.

Dans les cercles officieux ottomans, on continue à déclarer que l'ordre de mobilisation du corps d'armée d'Anatolie n'a pas été donné. On reconnaît toutefois que des mesures ont été prescrites pour le transport des troupes.

Il paraît donc certain que, tout en protestant de ses dispositions pacifiques, la Turquie ne néglige pas de se préparer à la guerre et que son attitude définitive dépendra, en somme, des intentions manifestées en Bulgarie.

Les nouvelles de Sofia n'indiquent pas, d'ailleurs, une détente. Les ministres bulgares persistent dans leur volonté de refuser toute compensation à la Porte.

### La rentrée des chambres françaises

La session extraordinaire du Parlement français s'est ouverte le 13 octobre. Il y a quelques années, les couloirs des Chambres s'animaient plusieurs jours avant la date de la reprise des travaux. Cette année, c'était le calme le plus plat et le plus complet.

La politique n'amuse plus : elle effraye. Le public français se rend merveilleusement compte que la reprise des travaux parlementaires est pour lui une menace.

On annonçait que de nombreuses interpellations sur la politique extérieure allaient provoquer de passionnants débats. Sous le prétexte que, pour la crise orientale, des pourparlers sont engagés entre les puissances, et que, pour le Maroc, on prépare un nouveau Livre jaune, M. Clemenceau a exigé jusqu'à nouvel ordre l'ajournement de toute interpellation concernant les affaires étrangères.

Bref, pour écarter toutes les discussions d'un danger immédiat, M. Clemenceau veut que la Chambre des députés aborde immédiatement la discussion du budget de 1909, et qu'elle continue celle de l'impôt sur le revenu.

Comme on le voit, si la Chambre se conforme à ce programme, il n'y aura pas de grand débat sur la politique générale du Cabinet.

Le résultat, d'ailleurs, serait le même. Les radicaux paraissent aussi disposés que précédemment à approuver le Cabinet, quelles que soient ses fautes et son incohérence.

La servilité ministérielle, accompagnée de faveurs, de places, de décorations, n'est-elle pas pour beaucoup d'entre eux la meilleure et la plus profitable des politiques ?

Mgr Dottenville, ayant été nommé supérieur général de l'Ordre des Oblats, a mis entre les mains de Pie X ses titres d'archevêque de Victoria.

Pie X a reçu les membres du Sacré Collège, qui l'ont félicité à l'occasion du cinquantième anniversaire de son ordination. Les cardinaux avaient à leur tête le cardinal Vannutelli, Serafino, le cardinal Oreglia le doyen du Sacré Collège, étant indisposé. Ils lui ont offert un cadeau de \$4,000 en or, et le cardinal Vannutelli, au nom des membres du Sacré Collège, lui a présenté ses hommages.

### Le spiritisme et le diable

Le Rév. Père Bernard-Marie Maréchal, dans son ouvrage, La réalité des apparitions démoniaques, publié avec l'imprimatur de Mgr Tourreau, de Bourges, traite en maître le spiritisme.

L'apôtre saint Paul, dans sa première épître à Timothée, donne à son cher disciple ce grave avertissement qui est bien à l'adresse de l'époque présente : « L'Esprit déclare manifestement que, sur la fin des temps, plusieurs s'éloignent de la foi, en prêtant l'oreille aux esprits d'erreur et aux doctrines des démons ». (1 Tim., IV, 1.)

Il est vrai, cette déclaration vise principalement, comme il résulte du contexte, les erreurs gnostiques dans leurs conséquences les plus grossières. Mais en allant au fond des choses, qu'est-ce le gnosticisme ? C'est la doctrine des esprits se substituant à celle d'un Dieu unique et tout puissant, à celle d'un unique médiateur qui est Jésus-Christ. Pour nous chrétiens, Dieu sans doute est transcendant, mais il est aussi immanent : « Il n'est pas loin de chacun de nous, dit saint Paul, car c'est en lui que nous vivons, que nous nous mouvons et que nous sommes ». (Act., XVII, 27-28).

Le seul obstacle qui s'oppose à notre union avec lui, c'est le péché ; or le péché est effacé, l'obstacle est enlevé par le précieux sang de Jésus-Christ, qui est ainsi notre réconciliateur nécessaire et unique. L'intercession des saints, le ministère des anges ne font qu'aider à la réconciliation qui s'opère essentiellement en Jésus-Christ et par Jésus-Christ. Tel est le dogme chrétien ; la conception gnostique y est radicalement opposée. D'après cette doctrine insidieuse, la divinité est rejetée au fond d'un abîme insondable : on ne la connaît que par des émanations plus ou moins directes, et ces émanations ou esprits servent aux hommes d'intermédiaires pour remonter jusqu'à elle ; les moyens de revenir au principe de toutes choses sont les pratiques de la théurgie, magie blanche, sacrifices divers, incantations de toutes sortes. Parmi cette confusion d'esprits bons ou mauvais qui s'interposent entre nous et la divinité, Jésus-Christ, notre adorable Sauveur, n'apparaît plus que comme un esprit quelconque ; et la religion chrétienne devient une forme contingente et contestable du culte des esprits. On le voit par ce rapide exposé, le gnosticisme détruit le dogme chrétien, détruit la foi : aussi était-il considéré par les apôtres qui le voyaient poindre, par les Pères de l'Eglise qui le combattaient, comme le plus dangereux adversaire, comme le capital ennemi du christianisme.

Or, le gnosticisme reparait aujourd'hui, sous le nom de spiritisme, et s'est fait des prosélytes en grand nombre, en la fin du siècle dernier, qui fut un siècle de matérialisme, et qui s'est terminé par une éphémère maisaine de faux spiritualisme.

Le terrain, hélas ! n'est que trop bien préparé pour le recevoir. La foi a disparu de beaucoup d'âmes ; le matérialisme les a desséchées et ne les a pas satisfaites. On a beau dire à l'homme : Il n'y a de réalité que la matière. Il sent d'instinct, en dehors même de tout raisonnement, que ce n'est pas vrai. La matière ne pense pas, ne raisonne pas, n'a pas de conscience, n'est pas responsable. Pensée, raison, conscience, responsabilité, ce sont des états sentis et vécus, qui supposent un principe autre que la matière, en un mot un être spirituel, une âme.

Et cette âme a ses aspirations, que la matière ne saurait remplir, ni étouffer non plus ; il lui faut un aliment en rapport avec sa nature immatérielle. Cet aliment, c'est la vérité sur Dieu, sur elle-même, sur sa destinée. Qui le lui donnera, pur de tout mensonge ? L'Eglise catholique, et elle seule, par son enseignement dogmatique et moral.

Malheureusement les esprits d'erreur, comme dit saint Paul, se jettent à la traverse ; et eux aussi, comprenant bien que l'âme humaine ne saurait se contenter du glacial et abject matérialisme, ils se font forts de fournir une pâture à la faim de l'au-delà et du mystère qui la tourmente. « Sans doute, insinuent-ils par la voix de leurs adeptes, la matière n'est pas tout, sans doute il y a un monde spirituel : quand vous voudrez, vous entrez en communication avec les esprits, ils se feront connaître à vous par des moyens déterminés, et même ils se montreront à vos yeux sous des formes aériennes. Sans doute il y a une vie après cette vie, où entrent les âmes humaines lorsqu'elles sont désincarnées : ne la craignez pas, elle n'a rien que d'attrayant, l'âme s'y purifie, mais elle ne laisse pas d'être heureuse ». Ainsi parlent les esprits d'erreur : la confusion ne tarde pas à paraître dans leur langage. Qu'est-ce que cette vie future ? En quoi consiste précisément la récompense

des âmes justes, en quoi la punition des âmes perverses ? Qu'est-ce, être juste ? Qu'est-ce, être pervers ? Ils ne le disent pas. Tout se perd dans un brouillard, qui rend le problème de notre destinée plus intense. N'importe ! celui qui s'est laissé capter reste satisfait de savoir qu'il y a un monde des esprits, une porte de sortie à la prison matérielle qui le détient et l'étouffe. L'absence de toute sanction précise le tranquillise dans les habitudes vicieuses, auxquelles la nature humaine se laisse aller sans la grâce.

Voilà d'où provient la vogue du faux spiritualisme. Il prétend donner une pâture à la faim du mystère qui tourmente l'âme humaine, une réponse à la question de sa destinée qui l'agite ; et cette réponse, il la donne de telle manière, qu'elle laisse le champ libre à l'assouvissement des passions.

En présence de cette doctrine d'illusion et de mensonge, il importe d'affirmer très nettement le dogme catholique en ses grandes lignes, et principalement en ce qui concerne la question des esprits.

La doctrine catholique reconnaît qu'il y a des esprits, mais elle ne permet pas de les confondre avec Dieu. Il y a entre eux et lui la distinction irréductible qui existe entre des créatures et le créateur de toutes choses : ils sont essentiellement dépendants de lui, et soumis bon gré mal gré à sa volonté souveraine. Elle ne permet pas davantage de les confondre avec les trois Personnes divines, qui sont toutes les trois créées, et toutes les trois un seul et même Dieu : eux au contraire sont des créatures et ne peuvent prétendre au nom incommunicable du Très-Haut.

Dieu trouve en lui-même sa béatitude ; les esprits créés doivent chercher en Dieu leur béatitude et ne peuvent la trouver qu'en lui seul. D'ailleurs ils furent créés libres, ayant puissance par la grâce d'adhérer à Dieu, mais capables, hélas ! par leur propre volonté, de se séparer de Dieu. C'est là ce qui produit une séparation dans leurs rangs. Les uns s'attachèrent librement à Dieu, et furent béatifiés en lui ; ce sont les bons anges. Les autres se révoltèrent contre lui, et furent plongés dans une damnation irrévocable ; ce sont les mauvais anges ou démons.

Voilà donc une distinction profonde établie entre les esprits que Dieu a créés ; d'un côté les esprits de lumière ou bons anges, de l'autre les esprits de ténèbres ou démons.

Bons et mauvais, ces esprits sont en relation avec la création matérielle, dont primitivement Dieu leur avait à tous conféré l'intendance ; et très spécialement avec l'homme qui, tout en faisant partie du monde visible par son corps, fait partie par son âme du monde invisible, et confine à la sphère angélique. Tous les peuples, dans leurs théogonies, dans leurs synthèses religieuses, font une place aux esprits bons et mauvais. Parmi les fables qui trop souvent défigurent chez eux les données de la révélation primitive, on reconnaît facilement cette affirmation commune : l'homme est sollicité et influencé par deux catégories d'esprits, les uns bons qui font effort pour le porter au bien, les autres mauvais qui font rage pour le séduire et l'entraîner dans l'abîme du mal. Leur action est donc diamétralement opposée. Ayant trouvé en Dieu leur béatitude, les bons anges cherchent par tous les moyens à orienter vers lui l'esprit et le cœur de l'homme ; ils repoussent avec horreur les adorations que l'homme voudrait leur adresser, ils se proclament ses conservateurs (Ap., XXII, 9), avec lui ils adorent le Très-Haut et son fils Jésus-Christ. Les mauvais anges au contraire vivent insolemment à capter des adorations de la part de leurs adeptes aveuglés ; quant aux hommes qui, éclairés et fortifiés par la grâce, leur résistent, ils les persécutent, selon que Dieu le permet pour tirer sa gloire de la défaite et de la confusion de ces esprits maudits.

Ce sont là les données générales de la théologie catholique sur la nature et le rôle des esprits : celui qui refuserait de les accepter aurait certainement perdu la foi.

Dom Bernard-Marie Maréchal, après avoir étudié la réalité des apparitions démoniaques, constate que, en somme, dans ce travail "le diable apparaît ce qu'il est : méchant, d'une méchanceté irréductible, abominable et abject", et il ajoute : "Chose étrange ! les esprits lui reconnaissent les mêmes caractères. Il y a quelques années, l'excellente revue romaine, la Civiltà cattolica, publiait des articles très documentés sur le spiritisme, avec de nombreux extraits des livres d'Allan-Kardek et de divers auteurs ou journaux spirites (1). Allan-Kardek et ces auteurs déclarent qu'il y a des esprits menteurs, bouffons, méchants, obscènes et qu'ils sont nombreux, plus nombreux même que les bons

(1) Civiltà cattolica : Quaderni 1025-1032.

esprits ; ils relatent des traits d'abjecte méchanceté de leur part. Il leur est arrivé d'injurier, de harceler, de souffleter de pauvres malheureux fourvoyés dans des réunions spirites. Ils s'acharnent de préférence sur ceux qui offrent le moins de résistance. Ils sont aussi lâches que cruels. Bref, c'est la reproduction, avec des variantes tenant au milieu, de ce que nous lisons dans la vie des saints.

"La vérité de nos dires se trouve ainsi contresignée par les déclarations des pontifes du spiritisme.

"Seulement cet être invisible, trompeur et malicieux, dont ils constatent l'existence et dépeignent les agissements, les spirites l'appellent : un esprit. Et nous, chrétiens, nous le stigmatisons de son vrai nom : le diable.

### La France et l'Allemagne

L'incident de Casablanca a brusquement compromis les relations de la France et de l'Allemagne.

C'est la seconde fois, depuis 1870, que la France se dispute avec l'Allemagne sur une question de droit international. La première fois, ce fut, on s'en souvient, dans l'affaire du commissaire de police Schnäbelé. Guillaume Ier reconnut que l'arrestation de Schnäbelé était contraire au droit des gens.

Dans l'affaire de Casablanca le droit de la France est peut-être plus évident encore, ainsi que l'attestent les faits mêmes.

Dans le corps d'occupation de la Chaouia (Afrique) figurent, comme on sait, plusieurs bataillons de la légion étrangère. Des Allemands, engagés volontaires dans cette légion, ont déserté. Que ces désertions aient été provoquées ou non par des résidents allemands de Casablanca, peu importe, la question n'est pas là ; elle est tout entière dans ce fait que les soldats allemands de la légion étrangère sont, en leur qualité de soldats, au service de la France, soumis entièrement et absolument à l'autorité militaire française et que celle-ci peut les faire arrêter s'ils désertent et même les condamner à être fusillés.

Or, les déserteurs en question s'étant réfugiés au consul allemand à Casablanca, le consul les a couverts de sa protection ; il a voulu les faire embarquer sur un paquebot mouillé en rade. Les gendarmes de la prévôté française ont toutefois saisi les déserteurs, et, malgré les protestations d'un agent indigène du consul allemand, les fugitifs ont été conduits à la prison militaire, où ils sont encore aujourd'hui.

L'incident s'est compliqué d'un échange de coups entre l'agent indigène du consul allemand et des marins français qui prétaient main forte aux gendarmes.

Le gouvernement de Berlin, naturellement a pris fait et cause pour son représentant. Il a demandé à la France :

1. La mise en liberté des déserteurs ;
2. Des excuses pour les coups portés par les marins français à l'agent indigène du consul ;
3. Le désaveu des officiers français responsables de l'arrestation des déserteurs.

Le gouvernement français a refusé de relâcher les déserteurs, de faire des excuses ou de désavouer les officiers de Casablanca. Mais il a consenti à soumettre à l'arbitrage de la cour de la Haye l'affaire dans tous ses détails, c'est-à-dire considérée tant au point de vue du droit international qu'au point de vue des faits.

Le cabinet de Berlin demandait qu'avant tout arbitrage, la France exprimât ses regrets au sujet des coups portés à l'agent indigène du consul allemand.

Le gouvernement français soutenait que cet agent s'était mis dans son tort en frappant des marins français et que, par conséquent, le cabinet de Berlin devait, lui aussi, des excuses à la France.

Une dépêche de Berlin avait annoncé que M. Jules Cambon, ambassadeur de France à Berlin, et le prince de Bülow étaient finalement tombés d'accord sur ce point que ni la France ni l'Allemagne ne feraient d'excuses, mais que l'une et l'autre exprimeraient "des regrets" au sujet de l'incident de Casablanca. Et c'est le tribunal arbitral de la Haye qui aurait réglé finalement la question des déserteurs.

Mais l'empereur Guillaume a d'abord désapprouvé cet arrangement ; il a insisté pour que la France fasse des excuses, et le gouvernement de Paris a répondu par un retus formel.

L'affaire se compliquait et prenait dans la presse des proportions gigantesques quand une autre dépêche de Berlin est venue nous informer que l'empereur Guillaume aurait consenti à l'accord conclu par Cambon et Bülow.

### CA ET LA

#### LE PRÉSIDENT TAFT ET LE VOTE DES FEMMES

On rapporte que la "National American Women's Suffragist Association", très satisfaite de l'élection de M. Taft à la présidence des Etats-Unis, vient de commencer de mettre en circulation une pétition ouverte, demandant le droit de vote pour les femmes.

Un appel spécial a été fait à toutes les femmes du Colorado par la présidente de l'association, Mme Anna Howard Shaw, qui demande que pas une seule femme de cet Etat ne refuse de signer la pétition où il est dit :

"M. Taft a souvent déclaré qu'il ne s'opposerait pas à ce que les femmes votent comme les hommes. Maintenant qu'il est élu président des Etats-Unis, le moment est venu de lui rappeler ses déclarations à ce sujet et de savoir ce qu'il pensait en les faisant."

Allons-nous voir aux Etats-Unis les scènes disgracieuses et révolutionnaires qui ont eu pour auteurs les suffragettes de Londres ?

#### LES PROGRES DE LA CRIMINALITE EN FRANCE

Nous avons déjà dit que la criminalité augmente en France dans des proportions véritablement effrayantes. Personne, aujourd'hui, ne pourra plus le nier après le débat récent qui s'est déroulé au Sénat français.

Les tribunaux sont si encombrés que le gouvernement a présenté — et M. Briand l'a soutenu — un projet portant une augmentation du nombre des magistrats dans plusieurs tribunaux de première instance, et dans la Seine notamment.

Le rapporteur, M. A. Perrier, après avoir cité des statistiques particulièrement suggestives, a établi que, dans certains tribunaux, les magistrats sont débordés. La situation est frappante dans la Seine, où les Chambres en fonctions ne peuvent plus suffire à leur tâche.

M. Perrier. — L'instruction des poursuites correctionnelles ressent naturellement le contre-coup de cette situation. Tout cela est profondément regrettable. Le législateur a le devoir étroit d'y remédier.

Le garde des sceaux s'est associé aux observations du rapporteur et le projet a été voté tel que la Chambre l'avait adopté.

#### LA VÉRITABLE DÉMOCRATIE

La Semaine religieuse, de Lyon, publie une lettre pastorale du cardinal Coullié à l'occasion du Jubilé sacerdotal de Pie X.

Le cardinal dit notamment dans cette lettre :

"Notre siècle parle beaucoup de démocratie et nous n'y voyons le plus souvent régner que l'agitation des ambitions qui se heurtent, des orgueils qui s'élèvent, des factions qui, pour devenir victorieuses des factions adversaires, se résignent à porter aux plus hautes charges, les moins recommandables par leur valeur intellectuelle ou morale.

"C'est dans l'église qu'il faut voir en œuvre la véritable démocratie, ou plutôt, c'est dans l'église que se fait, par le jeu normal de ses institutions séculaires et sous l'action de l'esprit de Dieu, cette sélection des meilleurs parmi le peuple chrétien, qui devient, d'où qu'ils soient sortis, les chefs honorés et obéis des fidèles.

"L'Eglise estime, comme il convient, la distinction du rang social, les traditions des familles anciennes, les services rendus par les races illustres. Elle prend souvent dans ces milieux qui s'embourbaient d'ordinaire mieux préparés pour l'exercice de l'autorité, les représentants du pouvoir divin. Mais elle n'exclut point les familles modestes et il lui arrive souvent d'élever des rangs les plus humbles jusqu'aux sommets de ses dignités, les enfants du peuple ont qui elle a discerné la noblesse du caractère, la vigueur de l'intelligence, la flamme du cœur et surtout la sainteté de la vie."

#### UNE ANECDOTE

Voici la réponse que fit Méry à un créancier qui vint l'éveiller en sursaut pour lui demander de l'argent :

— Si c'était un effet de votre bonté, lui dit celui-ci, de me remettre un acompte ! Je suis vraiment fâché de vous déranger si matin.

— Avec plaisir, dit Méry. Ayez seulement la complaisance de tirer le premier tiroir de cette commode.

— C'est fait, monsieur, mais il n'y a rien.

— Vraiment ? Alors, tirez celui de dessous.

— Il n'y a rien non plus.

— C'est drôle. En ce cas, veuillez tirer le troisième.

— Rien non plus.

— Eh ! bien, regardez sur la cheminée.

— Pas plus d'argent sur la cheminée que sur la commode.

— C'est incroyable ! Avez-vous vu sur la table ?

— Oui, monsieur. Rien.

— Et dans le secrétaire ?

— Comme sur la table.

— Mes vêtements ?

— J'ai fouillé toutes les poches.

— Eh ! bien, reprit Méry, avec le plus grand sang-froid, s'il n'y a de l'argent ni dans la commode, ni sur la cheminée, ni dans le secrétaire, ni dans mes poches, comment diable voulez-vous que je vous en donne ?

### La Politique de la Maçonnerie

Le M. HIRAM, dans la revue maçonnique *l'Acacia* de février 1908, pp. 81-99, pose en principe qu'il est nécessaire de distinguer entre la politique maçonnique et la politique de la Maçonnerie. Il admet que "dans les deux branches de la maçonnerie française, on se préoccupe beaucoup de la première de ces politiques. Il en donne la raison: "L'Eglise s'occupant de politique, il devient nécessaire que la Confrérie s'en occupe aussi". Enfin, il reconnaît qu'actuellement en France, la franc-maçonnerie est "un groupe d'influence politique" et déclare "qu'en faisant de la politique, la maçonnerie est absolument dans son droit", ce qui lui reste à démontrer.

La suite de cet article, dit, la France chrétienne, à laquelle nous empruntons ces notes, est consacrée à l'apologie des palinodies historiques de la Veuve qui a toujours soin de se mettre à couvert derrière un ou plusieurs puissants personnages: duc d'Antin, fils légitime de la marquise de Montespan, ancienne favorite de Louis XIV; comte de Clermont, de la famille de Bourbon-Condé, prince du sang; duc de Chartres, fils du duc d'Orléans, premier prince du sang, plus tard duc d'Orléans, lui-même, et Philippe-Égalité; prince et roi Joseph Bonaparte; prince de Cambacérès (ancien conventionnel) archi-canciller du Premier-Empire; prince puis roi Joachim Murat. Aussitôt après la chute de F. Napoléon Ier, la franc-maçonnerie s'empressa de les déclarer déchus de leurs dignités.

Le M. Hiram est atteint de désespoir parce qu'en 1820 la franc-maçonnerie du Grand Orient ne pût appeler à la Grande Maîtrise, le duc de Berry, neveu de Louis XVIII, troisième héritier du trône de France, et qui fut assassiné par Louvet, "dont le poignard, comme on le dit à l'époque, était emmanché d'une idée libérale."

Après 1830, la franc-maçonnerie passa du légitimisme ardent, dont elle avait fait parade sous la Restauration, à l'orléanisme le plus enthousiaste. Le roi Louis-Philippe n'était-il pas fils de l'ancien Grand Maître Philippe-Egalité? N'avait-il pas été initié franc-maçon, lui aussi, avant la Révolution? On avait bien brisé, en 1793, le glaive flamboyant du Grand Maître, qui espérait échapper à l'échafaud en se dérobant; mais les circonstances étaient changées.

Pour manifester son dévouement à la dynastie nouvelle, le Grand Orient français aurait voulu, nous apprend le M. Hiram, appeler à la Grande Maîtrise, le fils aîné du roi Ferdinand-Philippe (duc d'Orléans) mais Louis-Philippe ne le permit pas. Du reste, il n'y avait pas besoin d'un protecteur spécial à l'époque: le Protecteur, c'était le roi lui-même. Cela n'empêcha point le Grand Orient de lâcher Louis-Philippe, le 25 février 1848, et d'envoyer à l'Hôtel-de-Ville de Paris, une délégation apportant son adhésion chaleureuse à la République, et qui fut reçue par les FF.: Garnier-Pagès et Crémieux.

La République disparue, le Grand Orient rétablit la dignité de Grand Maître, qui avait été laissée vacante parce qu'aucun personnage princier n'en voulait et l'on y nomma, sur la désignation du F.: carbonaro et prince président, son cousin, le prince Lucien Murat. Les FF.: lui rendirent la vie tellement difficile qu'il démissionna en 1862. Le F.: et carbonaro Napoléon III nomma, *motu proprio*, le maréchal Vaillant, qui n'était même pas franc-maçon, mais auquel on conféra en une journée, toutes les grades du 1er au 33e. Le Grand Orient s'était servilement soumis à cette suprême farce et injure.

L'Acacia excuse tout cela, explique tout cela, trouve tout cela fort naturel. Il fallait sauver l'Ordre! même au prix des pires platitudes.

Ce ne sont pas trois points symboliques mais trois caméléons en triangle qui conviennent à la franc-maçonnerie. Le M. Hiram ayant terminé cette revue amusante et intéressante s'occupe de la politique de la franc-maçonnerie au milieu des autres "forces sociales" c'est-à-dire les églises catholique et protestantes et le judaïsme. Pour l'Eglise catholique c'est la bataille, et le M. Hiram s'efforce, vainement, à l'aide d'erreurs historiques lamentables, de prouver que c'est elle-ci qui a commencé. "En 1738, dit-il, lorsque Clément XII lança la constitution *In eminenti*, pas plus qu'en 1751 quand Benoît XIV promulgua celle commençant par *Providas*, personne ne songeait dans les loges ni à la Grande Loge de France à faire la guerre à l'Eglise. On en peut dire autant pour l'époque de l'encyclique *Traditi* de Pie VIII (21 mai 1820), de celle *Mirari* (Grégoire XVI, 15 août 1832), et même de celle *Qui pluribus* (Pie IX, 9 novembre 1840)."

Le M. Hiram aurait pu continuer de la sorte jusqu'à l'encyclique *Humani generis* de Léon XIII!!!

Si la guerre au catholicisme n'a pas été déclarée par la franc-maçonnerie dès son origine, pourquoi trouvons-nous déjà sur les symboles brodés ou peints, qui ornent les premiers décors et sur les décors modernes, les preuves indiscutables de cette déclaration de guerre? Nous entendons le M. Hiram s'écrier: "Ces symboles, comme beaucoup de nos grades sont "jésuitiques!" — S'ils sont, selon vous, de provenance suspecte pourquoi les gardez-vous?"

Quant à l'Eglise protestante et au judaïsme, c'est une autre affaire. Ce sont des "groupes" d'opinions riches et influents dans la R. F.: groupes très sympathiques à la franc-maçonnerie, qui lui font livrer pour leur compte la bataille qu'ils n'osent pas engager eux-mêmes. La franc-maçonnerie serait donc mercenaire de ces groupes plus nombreux qu'elle et qu'il lui faut, par conséquent, avoir grand soin de ménager, et avec lesquels elle ne doit pas se brouiller par des maladrotes.

Cette digression du M. Hiram nous amène à l'affaire Augagneur. Les FF.: Desmons et Réveillaud n'ayant pas marché, le M. Hiram comprenant que ce silence serait interprété au désavantage de la franc-maçonnerie, s'est risqué et s'est exposé à la colère et au ressentiment du proconsul de Madagascar et de ses séides politiques. On sent qu'il agit avec gêne, avec regret. Il consacre à cet incident une vingtaine de lignes, tout au plus, dans un article de dix-neuf pages. Il rappelle les dissentiments du F.: Augagneur avec les "missionnaires évangéliques"; il donne tort au premier et applique un coup de griffe aux missionnaires auxquels cependant il ne pouvait accorder raison contre un membre et un futur président du Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France.

Le M. Hiram trouve moyen d'arranger les choses en rapportant le bruit d'après lequel le F.: Augagneur devrait échanger le gouvernement de Madagascar contre celui de l'Indo-Chine. En Indo-Chine, il n'y a que des missionnaires catholiques contre lesquels le Proconsul aurait carte blanche des FF.:

La combinaison du M. Hiram n'aurait pas l'agrément du gouvernement français et l'on prétend maintenant que le successeur du F.: Beau en Extrême-Orient serait M. Kloubowski, qui était, en 1887, secrétaire général de l'Indo-Chine et vient d'accomplir une mission auprès du Négus d'Abysinie.

### STATISTIQUES INTERESSANTES

Voici les majorités des divers gouvernements qui se sont succédés aux Communes depuis 1867:

1867	—	Macdonald,	23
1872	—	Macdonald,	6
1874	—	MacKenzie,	60
1878	—	Macdonald,	68
1882	—	Macdonald,	68
1887	—	Macdonald,	41
1891	—	Macdonald,	31
1896	—	Laurier,	37
1900	—	Laurier,	53
1904	—	Laurier,	46
1908	—	Laurier,	49

La députation de la province de Québec, en particulier, se répartit ainsi:

1867	40	25
1872	38	27
1874	32	33
1878	48	17
1882	48	17
1887	38	29
1891	30	35
1896	16	49
1900	7	58
1904	11	54
1908	11	54

ONTARIO:

1867	47	36
1872	38	50
1874	24	64
1878	63	25
1882	54	38
1887	54	38
1891	48	44
1896	45	47
1900	55	37
1904	47	39
1908	48	38

PROVINCES MARITIMES:

1867	10	24
1872	18	19
1874	9	24
1878	26	17
1882	29	14
1887	24	19
1891	31	11
1896	23	17
1900	12	27
1904	9	20
1908	9	26

L'OUEST:

Con.	Lib.
1867	
1872	9 1
1874	8 2
1878	9 1
1882	8 3
1887	14 1
1891	14 1
1896	7 8
1900	6 11
1904	7 21
1908	16 16

**Le F.: Duc de Connaught**

Depuis l'accession au trône du Prince de Galles, c'est-à-dire, d'Edouard VII, c'est son frère, le Duc de Connaught qui est devenu Grand Maître de la maçonnerie anglaise.

En 1886, le F.: Duc de Connaught avait été officiellement installé Grand Maître Provincial de Sussex. C'est le F.: Prince de Galles qui présida la cérémonie.

M. Laurier est incontestablement populaire, mais il est regrettable qu'il ne fasse pas servir cette popularité à la défense des droits des Canadiens français.

Le chef de l'opposition, cette fois, a été plus heureux: ses électeurs d'Halifax l'ont élu par une majorité de 850 voix.

La causé de la béatification de Pie IX va son chemin.

### VIENT DE PARAITRE

**Le Barbier Gracchus**, roman historique par JEAN DRAULT. — Un volume de 488 pages, 3 fr. 50. — Nouvelle Librairie Nationale, 85 rue de Rennes, Paris.

Depuis quelque temps, le roman historique redevient en faveur auprès du public. Les nombreux mémoires et travaux historiques publiés depuis vingt ans ont causé cet engouement d'ailleurs louable. Seulement, le roman historique est aujourd'hui tenu de serrer de très près la vérité, et c'est une justice à rendre à l'œuvre de Jean Dault qui, tout en contenant une intrigue, comme tout roman, elle reste quand même un page d'histoire. L'atmosphère est vraie; les personnages historiques ont du relief; ceux qui ne le sont pas ont certainement vécu sous d'autres noms et ont bien la mentalité de cette époque de 93 qui ne fut, nulle part, plus tragique qu'à Lyon.

C'est ce que constate d'ailleurs le préfacier de ce curieux livre. M. J. Chavanon, ancien

Pas un seul lecteur de la "Croix" ne devrait aller acheter les fourrures dont il aurait besoin, ailleurs que chez MM.

## CHS DESJARDINS & Cie

485 Sainte-Catherine Est

Et cela, parce que cette maison est sans conteste la meilleure du genre dans tout le Canada, vendant des marchandises d'une qualité supérieure et à des prix qui font

**EPARGNER A L'ACHETEUR AU MOINS 40 P. C.**

Quel est le membre du clergé, quel est l'homme de profession ou d'affaires qui n'a pas besoin d'un

### Beau, Bon et Chaud Pardessus en Fourrures ?

Nos hivers sont si rigoureux que ce serait vraiment folle que d'exposer notre santé à leurs intempéries, lorsque nous pouvons si facilement nous procurer des fourrures chez MM.

## CHS DESJARDINS & Cie

485 Sainte-Catherine Est.

Cette très ancienne maison qui doit ses splendides succès à la satisfaction qu'elle a donnée à ses clients.

élève de l'Ecole des Chartes, quand il écrit: "La nouvelle œuvre de Jean Dault, si différente de toutes celles qui composent l'immense tribu des Chapuzot, est à la fois une page d'histoire vraie et un émouvant roman. Elle instruit, édifie et récréa. C'est le tableau fidèle de cette Vendée du midi qui répondit courageusement aux atrocités ordonnées par Danton qui avait dit: "Signifions à coups de canon la constitution de 1793 à Lyon."

Les terroristes sont peints là avec leurs appétits et leur cruauté; le siège de Lyon, la lutte contre la Convention, la répression, le tribunal révolutionnaire, les mitraillades des Brotteaux et la guillotine des Terreaux fournissent des pages qui font frissonner d'horreur ou d'admiration. Quoi de plus touchant que l'exécution de ces deux sœurs dont la plus jeune a 16 ans et grelotte de fièvre?

Le Barbier Gracchus est une sorte de Batz lyonnais et ce héros de légende devient le pivot de la conspiration la plus mystérieuse, mais la plus mouvementée et qui aboutit à vaincre momentanément le jacobinisme représenté par ce fou sanguinaire de Chalier qui périt sur l'échafaud où il voulait faire tomber 500 têtes royalistes et girondines.

On peut dire que *Le Barbier Gracchus*, en même temps qu'il amuse, pourra rectifier le jugement de bien des gens induits en erreur par M. Aulard et son groupe qui font, eux, mais sans en prévenir loyalement le public, du roman bien plus que de l'histoire.

### INSIGNES DE TEMPERANCE

Nos nouveaux modèles d'insignes de tempérance sont appelés à beaucoup de succès et nous vous engageons vivement à les adopter dans l'intérêt de cette œuvre patriotique et sociale. Echantillons et prix envoyés sur demande. Catalogue gratis.

**CARON FRERES,**  
151-157 rue Craig Ouest, MONTREAL.

ENCOURAGEZ NOS INSTITUTIONS CANADIENNES EN VOUS ASSURANT DANS

### THE DOMINION FIRE INSURANCE COMPANY.

BUREAU CHEF: TORONTO.

Capital autorisé.....\$1,000,000.00  
Dépôt au Gouvernement Fédéral..... 55,646.75

**"LA RIMOUSKI"**  
Compagnie d'assurance contre l'incendie

Capital autorisé.....\$1,000,000.00  
Dépôt au Gouvernement Fédéral..... 55,000.00

**L.-A. MASSÉ, Agent Général**  
Tel. Bell, Main 1350. 71, rue St-Jacques, Montreal.

### VOUS POUVEZ PRATIQUER LA TEMPERANCE, Même dans les remèdes que vous prenez

Les remèdes en vogue contiennent souvent, jusqu'à 40 pour cent d'alcool, c'est-à-dire qu'il y a dans ces remèdes plus d'alcool pur que ce que l'on appelle le "Whisky réduit" ou alcool dilué. Inutile d'ajouter que ces solutions alcoolisées ne guérissent jamais.

Nous inspirant de ce proverbe que, Dieu merci nous croyons encore vrai, qui dit: "A côté de la maladie, la Providence a pris soin de placer le remède", nous avons à force d'études trouvés, et nous sommes les seuls qui préparons les vrais REMÈDES VÉGÉTAUX NATURELS, composés de plantes, racines, feuilles et fleurs, et depuis plus de 15 ans notre succès ne s'est pas une seule fois démenti.

**Nos remèdes Végétaux guérissent:**

**La Faiblesse du Sang.** Les Maux d'Yeux. **Le Catarrhe.**  
Les Cancres. Les Maux d'Oreilles. **La Gonorrhée.**  
Les Tumeurs. Les Tumeurs. **La Coqueluche.**  
Le Beau Mal. Le Diabète. **La Maladie des Reins.**  
Le Retour de l'Age. **La Maladie de la Vessie.**  
La Syphilis. **La Dyspepsie.** Les Maladies des Voies Urinaires.  
La Goutte. **La Constipation.** Le Rhumatisme.  
La Paralyse. **Le Ver Solitaire.** L'Hydropisie.  
Les Hémorroïdes. **Les Vers.** Les Hémorroïdes.  
L'Éternuement. **Le Scurie.** Les Corps aux Pléides, etc.

Les maladies de la ville désirent les nouveaux remèdes et des informations, devront s'adresser directement à notre bureau, ou nous sommes de 1 à 5 et de 6 à 8 P.M. tous les jours excepté le dimanche, et ceux de la campagne, ou des villes éloignées, pourront écrire une description détaillée de leur maladie, et nous l'envoyer par la maille, en ajoutant un timbre de deux centimes pour la réponse.

Nous servons de nos remèdes avec succès: les RR. PP. de St-Viateur, les RR. SS. du Sacré-Coeur, les RR. PP. du collège de Sainte-Marie, les RR. PP. de St-Joseph, ancien supérieur du collège Saint-Louis, le R. V. Fr. Martinus, du Mont Saint-Louis, Montréal, le R. V. Palasio de Sainte-Marie, Beauce, et des milliers d'autres.

**Laboratoire de Remèdes Végétaux Naturels Laliberte**  
131 Rue Saint-Denis, Montreal.

**A BAS L'ALCOOL, A BAS LE POISON!**

Nous donnons gratuitement, par la maille ou à nos bureaux, toutes les INFORMATIONS nécessaires.

Remettez notre pastille *La Digestive* contre la dyspepsie, 50c la boîte.

DÉPOSEZ VOS ÉCONOMIES A

## LA BANQUE D'ÉPARGNE

DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL (Fondée en 1846.)

LA SEULE BANQUE incorporée en vertu de l'acte des Banques d'Épargne, faisant affaires dans la Cité de Montréal.

Sa charte (différente de toutes les autres banques) est rédigée de manière à donner toute la protection possible à ses déposants.

**DIRECTEURS**

Hon. J. ALD. OUMET, Président  
MICHAEL BURKE, Vice-Président  
Hon. ROBERT MACKAY  
R. BOLTON  
G. N. NONCEL  
ROBERT ARCHER

Hon. G. J. DOHERTY  
N. NOWLAN DE LISLE  
H. MARKLAND MOLSON  
Hon. R. DANDURAND

Capital souscrit - \$2,000,000  
Capital payé - 600,000

Fonds de réserve - \$ 900,000  
Actif total, au delà de - 22,000,000

NOMBRE DE DÉPOSANTS, PLUS DE 96,000.

**BUREAU CHEF ET SIX SUCCURSALES A MONTRÉAL**

Intérêt alloué sur les dépôts aux plus hauts taux courants. Crédits tous les trois mois.

Les dépôts peuvent être faits par deux personnes payables à l'une ou l'autre.

Demandez une de nos petites Banques à domicile, ceci vous facilitera l'Épargne.

Il vous fera plaisir de voir votre Compte de Banque grossir petit à petit.

Nous vous réservons toujours l'accueil le plus courtois que votre compte soit gros ou petit.

**A. P. LESPÉRANCE, Gérant.**

## VINS DE MESSE

Marque: "VATICAN" Marque: "SANCTUAIRE"

Ces vins se recommandent par leur qualité et les soins apportés à leur fabrication. Certificats d'authenticité approuvés par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal.

Prix et échantillons sur demande

**DÉPOSITAIRES:**  
Arthur Drolet, St-Sauveur, Québec. — G. et Ed. Couture, Lévis. — Bellefeuille et Giroux, Trois-Rivières. — L. E. Dubuc, Chicoutimi. — Laporte, Martin & Cie, Ltd., Montréal.

### La Consommation a son Debut peut se Guérir

Avec des soins constants et de la persévérance dans le traitement, on peut guérir la Consommation, dans les premières périodes en enrayant le développement et la multiplication si rapide des microbes à l'aide de

## SPRUCINE

le remède par excellence contre les Affections de la Gorge, des Bronches et des Poumons, et qui compte à son actif de nombreux cas de guérisons, grâce à son action adoucissante et calmante et à ses propriétés antiseptiques scientifiquement établies.

35 cents la Bouteille chez tous les Marchands.

**Wingate Chemical Co. Ltd., Montreal.**  
Agents pour les États-Unis: George Mortimer & Co., Boston, Mass., U. S. A.

## J. E. CARREAU

Importateur Successeur de C. E. Lavet

### D'ORNEMENTS ET BRONZES D'ÉGLISES

Vêtements Sacrodotaux, Vases Sacrés, Bannières, Draperies, Tables pour l'Autel, Incenseurs, Chandeliers de Cristal, Bâtons de Cierge, Croix d'Or, Étoiles et Bougies, etc.

BRIC-À-VAIC: Décorations d'Église et Travaux pour églises, chapelles, etc. Articles de Ménages et d'Intérieur.

No 16, Notre-Dame Ouest, Montreal.

## Le jubilé de Pie X à Québec

Dans une récente circulaire adressée au clergé, S. G. Mgr l'Archevêque de Québec dit, au sujet du jubilé sacerdotal du Souverain Pontife :

"Le 16 novembre prochain, Rome célébrera par des fêtes grandioses le cinquantième anniversaire de prétrise de sa Sainteté Pie X. C'est là, au centre du monde catholique, au pied du trône où règne le vénéré jubilaire, que s'achèveront les manifestations de joie, de gratitude et de piété filiale provoquées par cet heureux événement.

Comme prélude à ces fêtes les églises particulières ont entonné tour à tour l'hymne d'allégresse. On a senti passer à travers le monde un saint trépidement de foi et d'amour. Partout les lèvres et les cœurs se sont ouverts, et un merveilleux concert s'est élevé vers le ciel, portant jusqu'à Dieu les louanges, les vœux et les prières des catholiques.

A notre tour, bien chers collaborateurs, nous ferons entendre notre voix, et nous saluerons avec une douce émotion le jubilé de notre Père bien aimé.

À deux reprises, déjà, cette année, Québec a été le théâtre de belles fêtes jubilaires. Laval et Champlain, le père de l'Eglise de Québec et le fondateur de la patrie canadienne, ont vu tout le peuple se grouper autour de leurs statues pour faire revivre leurs actions, et consacrer leur gloire. Du cœur si bon de Pie X jaillit alors cette chaude et vibrante lettre qui honore la noble nation canadienne et qui restera comme l'un des plus touchants souvenirs de nos fêtes.

Québec se souvient ! Et c'est avec la plus profonde gratitude que nous tournons aujourd'hui vers Rome nos esprits et nos cœurs. Au glorieux pontife, qui y célèbre ses noces d'or sacerdotales, nous envoyons l'hommage de notre sincère admiration et nos vœux les plus ardents. Avec tous les enfants de la sainte Eglise nous nous réjouissons des grâces de choix qu'il a plu à Dieu de répandre sur la vie sacerdotale de notre vénéré Père et nous demandons au ciel de prolonger des années si fécondes pour la gloire de l'Eglise et pour le bien des âmes.

Il y a 50 ans, l'abbé Joseph Sarto était ordonné prêtre. Il recevait par son ordination la mission de prêcher le Christ à toutes les nations, et de leur apprendre à observer ses commandements. Vicaire à Tombolo, curé de Salzano, chanoine et vicaire général de Trévise, évêque de Mantoue, patriarche de Venise, le prêtre ne perdit jamais de vue sa divine mission. Véritable homme de Dieu, toujours soucieux de porter le Christ dans son cœur et sur ses lèvres, il a jeté sur tous les champs qui lui furent confiés la semence d'un verbe apostolique et les leçons d'une vie de dévouement et de sacrifice.

Aussi quand le choix de cardinaux se fut fixé sur lui, le 5 août 1903, et que malgré ses répugnances, il lui fallut monter sur le siège de Pierre, et prendre en mains le gouvernement de l'Eglise, il n'eut qu'à ouvrir son esprit et son cœur pour en faire jaillir le programme admirable de son pontificat. "Nous nous mettons à l'œuvre, dit-il dans sa première encyclique, appuyé sur la force de Dieu, et nous affirmons n'avoir d'autre programme que notre désir de réunir toutes choses en Jésus Christ, pour qu'il soit en tous... Si l'on vous demande notre mot d'ordre le voici : *restaurer toutes choses dans le Christ*. Voilà bien le prêtre, "autre Christ", avec les sublimes ambitions de réaliser l'idéal de son sacerdoce.

Depuis cinq ans, Pie X travaille avec un indomptable courage à exécuter ses desseins. Avec une clairvoyance surhumaine il a sondé les ténèbres que l'ignorance jette sur toutes les vérités, il a discerné les erreurs les plus séduisantes et les plus ruineuses de notre temps ; et, d'une parole claire, précise, vivante, il a fait luire la lumière dans les ténèbres, il a démasqué le mensonge et débarrassé la vérité des étreintes hypocrites et malsaines où voulait l'étouffer l'erreur moderne. Et le monde reconnaissant salue en ce pontife le Docteur de la vérité : *Ego veritas*.

Notre mère patrie, livrée en proie à un gouvernement malfaisant, a vu se renouveler contre ses enfants catholiques l'une des plus insidieuses persécutions dont fasse mention l'histoire de l'Eglise. Evêques, prêtres et fidèles, dépouillés de leurs droits et de leurs biens, attirés vers des compromissions où pouvait sombrer l'Eglise de France, ont tourné vers Rome des regards anxieux. Pie X a fait le geste précis du guide qui connaît son chemin, et la France catholique a retrouvé la sécurité en suivant la route indiquée : *Ego via* !

Pour que l'Eglise fasse abonder la vie du Christ dans les âmes, il faut que sa discipline soit appliquée avec vigueur et précision, que son clergé se montre gardien compétent et vigilant de la foi et des mœurs, que la piété des fidèles

s'alimente aux bonnes sources. L'étonnante activité de Pie X s'est portée sur tous ces points. De sa main de maître, mise au service d'un cœur d'apôtre, il a entrepris toutes les réformes jugées utiles, écarté tous les obstacles, redressé tous les sentiers, rallié toutes les forces, ouvert toutes les fontaines de vie surnaturelle. Et les catholiques, confirmés dans leur foi, dirigés et soutenus dans leurs œuvres, acclament avec effusion ce Père qui leur donne avec surabondance la vie du Christ : *Ego vita* !

Voilà pourquoi il y a tant d'allégresse dans les âmes et tant de louanges sur les lèvres, en cette année jubilaire. Toutes les nations ont à cœur de porter jusqu'au trône pontifical l'hommage de leur reconnaissance et de leur amour. La douce figure de Pie X nous apparaît comme auréolée par la sympathique admiration de tant de millions de catholiques ; et nous voyons briller les reflets du Thabor sur ce Calvaire, où le poète prie et souffre pour le Christ et l'Eglise.

Notre piété filiale est consolée par ce spectacle, et c'est d'un cœur profondément ému que nous faisons monter vers le Très Saint Père le vœu de l'Eglise universelle : *Ad multos annos* !"

## William Taft

M. William Howard Taft, qui vient d'être élu président des Etats-Unis, est né le 15 septembre 1857 ; il est donc dans sa cinquante-deuxième année. Il est le fils de M. Alonzo Taft, qui fut procureur-général des Etats-Unis sous la présidence du général Grant. Après avoir étudié le droit à l'université Yale, M. Taft est entré dans la vie politique, et depuis 1881, il a constamment occupé des fonctions publiques. Sous la présidence Harrison, il était "solliciteur général" ; ce fut alors qu'il se lia d'amitié avec M. Roosevelt, qui était à cette époque commissaire du service civil. Devenu juge de la cour de circuit, à Cincinnati, M. Taft remplit ces fonctions pendant sept ans, puis il fut nommé par MacKinley président de la commission des Philippines, et, en cette qualité, il résida à Manille pendant trois ans. A son retour, il devint secrétaire de la guerre. Il a pris une part considérable à l'organisation des travaux du canal de Panama, à la pacification de l'île de Cuba, etc.

C'est un homme simple, affable et d'une tranquille bonhomie, qu'explique peut-être sa corpulence. On sait qu'il pèse près de trois cents livres. Les journaux ont raconté une foule d'anecdotes qui révèlent sa belle humeur et le don qu'il a de savoir se plaisanter lui-même. Quelqu'un lui demandait un jour pourquoi il montait une mule plutôt qu'un cheval. "Parce qu'un cheval rue dès qu'il me voit approcher, répondit-il, tandis qu'une mule ne rue qu'au bout de trois jours."

Une dépêche de Rome annonce que la nouvelle de l'élection de M. Taft à la présidence des Etats-Unis a produit une excellente impression au Vatican. A première vue, cette information peut surprendre ; on est porté à se demander comment la cour pontificale a pu connaître et apprécier les quelques mérites de M. Taft. C'est à l'occupation américaine des îles Philippines, c'est-à-dire, d'un pays peuplé de catholiques, que le futur président a dû d'entrer en rapport d'abord avec le haut clergé de l'archipel, puis avec le Saint-Siège.

On aime à se figurer la rencontre de ce Yankee massif avec les prélats romains. On s'entendit, en tout cas, le mieux du monde. Le gouverneur des Philippines avait avec lui un collaborateur excellent, Mgr O'Gorman, évêque de Sioux Falls. Léon XIII, qui vivait encore, fit, selon sa coutume, ce qui dépendait de lui pour ménager l'accord avec le pouvoir civil. Il consentit au rachat par l'Etat des terres monastiques, etc.

Depuis lors, M. Taft a eu d'autres occasions de faire de la diplomatie. En octobre 1904, M. Roosevelt l'a envoyé à Panama pour rassurer la nouvelle république sur les intentions des Etats-Unis. En septembre 1906, il l'a envoyé à Cuba, pour y présider au rétablissement de l'ordre. N'ayant pas réussi à mettre d'accord le président Palma et ses adversaires, M. Taft a proclamé un gouvernement provisoire, qui, depuis lors, a fonctionné sans trouble.

A-t-il résolu la question japonaise ? Il serait téméraire de l'affirmer. Du moins, il a contribué à l'apaiser. M. Taft est allé trois fois au Japon et ses propos respirent la sympathie pour le peuple japonais. Le dernier voyage de M. Taft eut lieu à une heure de crise, ou du moins de difficultés. Depuis l'automne de 1906, la question des écoles d'abord, ensuite celle de l'immigration avaient donné lieu, entre Washington et Tokio, à des négociations qui, pour rester courtoises, n'en étaient pas moins délicates. La décision du président d'envoyer dans le Pacifique toute l'escadre de l'Atlantique avait provoqué quelque émotion. M. Taft, qui était, à l'automne de 1907, retourné aux Philippines, décida, de concert avec M. Roosevelt, d'aller rendre visite ensuite à ses amis japonais. "Je connais, disait-il à son retour, presque tous les hommes d'Etat qui entourent le mikado. Je suis sûr de leurs sentiments pacifiques ; ils sont, autant que nous, résolus à ne pas permettre la naissance d'un conflit entre les deux pays."

Ce solide optimisme, qui, si justifié soit-il par les sentiments réciproques, ne tient peut-être pas des faits un compte suffisant, anima les discours de M. Taft à ses hôtes : "Il n'y a eu, disait-il, qu'un tout petit nuage sur notre amitié de cinquante ans. Mais le plus grand tremblement de terre du siècle lui-même ne pourrait ébranler cette amitié. Les événements de San Francisco peuvent recevoir et recevoir de la diplomatie une solution honorable. Une guerre entre les Etats-Unis et le Japon serait un attentat contre la civilisation. Aucun des deux peuples ne la désire. Les deux gouvernements feront l'impossible pour l'empêcher." Respectueusement salué par la foule, abondamment photographié et questionné par les reporters, courtoisement accueilli par les ministres et, à deux reprises, par le mikado, M. Taft ne négocia, ni ne traita. Mais il prépara les esprits à des négociations amicales et, par la détente, les achemina à l'entente qui s'est faite depuis.

Mais, malheureusement, M. Taft, ainsi que nous l'avons dit, il y a quelques semaines, ne professe particulièrement aucune religion. Ou plutôt, il appartient à celle de la franc-maçonnerie.

## Choses scientifiques

### Les vertus du céleri

Un médecin anglais vient de faire savoir qu'il obtient la guérison complète des rhumatismes au moyen du céleri pris en abondance.

L'habitude de manger ce légume cru a empêché d'en expérimenter les vertus thérapeutiques.

Il faut le couper en morceaux, le faire bouillir jusqu'à ce qu'il soit devenu mou et boire alors l'eau dans laquelle il a bouilli. Puis, prendre du lait, un peu de farine, mettre le tout dans une casserole avec le céleri bouilli et des tranches de pain et le manger, si l'on veut, avec des pommes de terre. Toute affection rhumatismale, d'après le praticien anglais, disparaît après l'usage de ce mets.

### Les crapauds

Depuis longtemps, on conseille avec juste raison de protéger les crapauds, puissants auxiliaires dans nos jardins. Un savant entomologiste, M. A. Kirkland, a voulu mettre le fait en évidence. Il a analysé les aliments contenus dans le tube digestif d'un crapaud ; il a trouvé un ver d'été, une limace, dix myriapodes, dix fourmis, neuf chenilles, etc., etc.

En faisant le compte de ce que mangent les crapauds, M. Kirkland arrive à ce résultat : que chacun d'eux détruit annuellement un nombre d'insectes tel que s'ils eussent vécu ils auraient produit pour une centaine de francs de dégâts.

### Pour conserver le gibier et la volaille

On ouvre chaque espèce et on la vide ; on ôte aux oiseaux jusqu'au jabot, mais on les laisse dans leurs plumes, ainsi que les lèvres dans leur poil.

On les remplit ensuite de froment et après les avoir recousus, on les place au milieu d'un tas de blé, de manière qu'ils en soient entièrement recouverts.

Quelques personnes ne se donnent même pas la peine de faire tous ces préparatifs, et elles se bornent, sans vider les pièces, à les enterrer dans un tas de froment ou d'avoine.

On a vu des volailles et différentes espèces de gibier conservées de cette manière qui, après cinquante et quelques jours, étaient en parfait état de conservation.

## Des biens ecclésiastiques et l'excommunication

S. G. Mgr l'évêque de Fréjus a fait insérer dans le dernier numéro de la "Semaine Religieuse" de son diocèse un communiqué ainsi conçu :

"Il est rappelé aux fidèles que l'on ne peut acquiescer sans faute grave et, dans la plupart des cas, sans encourir l'excommunication", les biens d'églises, immeubles ou mobiliers.

"Ceux qui voudraient les acheter, dans l'intention de les restituer dès qu'il sera possible à leur légitime propriétaire, auraient à s'entendre avec l'autorité ecclésiastique au préalable."

D'autre part, Mgr Marty, évêque de Montauban, a donné l'ordre de lire, le dimanche 13 septembre, à toutes les messes, une note officielle où sont rappelées, avec non moins de précision que de vigueur, les pénalités qu'édictie l'Eglise contre les acquéreurs, les détenteurs et les locataires des biens ecclésiastiques.

Voici le texte complet de cet acte qui ne saurait recevoir trop de publicité :

1o.—A moins d'en avoir obtenu l'autorisation légitime, personne ne peut, sans commettre un péché d'injustice, de sacrilège et de scandale, se rendre acquéreur des biens mobiliers et immobiliers mis en vente en exécution des lois de Séparation ou des lois contre les Congrégations religieuses, tels que sont les biens des Fabriques, Mansés, Cures, bureaux des Séminaires, Convents et tous autres établissements religieux.

"Parallèlement, on ne peut les recevoir des premiers acquéreurs.

2o.—Ces ventes et transmissions, aux yeux de Dieu et de la Sainte Eglise sont "nulles" et de "nul effet".

"En conséquence, les acquéreurs sont tenus de restituer à leur propriétaire légitime les biens injustement détenus, et cette obligation s'étend à tous ceux qui recevraient ces biens immédiatement ou immédiatement des premiers acquéreurs par vente, donation, héritage, contrat de mariage, et tout autre mode de transmission.

"Si le détenteur actuel ne s'acquiesce pas de cette restitution, tous les détenteurs précédents qui auraient eu conscience de l'injustice de leur possession sont tenus, à son défaut, et solidairement, à une compensation équivalente.

3o.—De plus, ils sont tenus d'acquiescer les obligations des messes et autres charges dont ces biens sont grevés.

4o.—En outre, les détenteurs qui ont agi en sachant qu'ils commettaient une action injuste doivent restituer non seulement le fonds ou le capital, mais aussi les fruits et les intérêts qu'ils auraient perçus, ou l'équivalent de leur valeur, si ces fruits n'existent plus, et compenser le dommage qui serait survenu au propriétaire légitime, du fait de la privation injuste de son avoir.

"Enfin, en punition de leur faute, ceux qui acquiescent lesdits biens ecclésiastiques pour leur propre compte (in proprios usus) ou, parallèlement, les reçoivent pour leur propre compte de ceux qui les ont injustement acquis, encouront par le fait même l'"excommunication" majeure dont ils ne peuvent être absous, sauf à l'article de la mort, que par le Souverain Pontife ou un prêtre délégué par lui.

6o.—Les locataires des biens ecclésiastiques injustement détenus commettent parallèlement un péché d'injustice et de sacrilège, et ils s'exposent, comme les acquéreurs, à tomber sous le coup de l'excommunication majeure."

Certains catholiques français blâment l'emploi des fondres spirituelles et prétendent que l'excommunication n'est plus de notre temps. Quelle er-

reur ! Dans son rapport sur la liquidation des biens ecclésiastiques, l'ancien garde des Sceaux, M. Guyot-Dessaigne, déclare que si la plupart des propriétés conventuelles se sont vendues pour un prix modique, c'est que, dans presque tous les cas, la peur de l'anathème a fait le vide autour des enchères. A Paris même, les immeubles construits sur l'emplacement des convents confisqués n'ont trouvé que très difficilement des locataires. Si les menaces d'excommunication recevaient une plus large publicité, les acquéreurs seraient partout mis en quarantaine. Malheureusement, les prescriptions canoniques de l'Eglise sont fort peu connues et nos adversaires bénéficient de cette fâcheuse ignorance.

Sans cela, les scènes odieuses, dont l'ancienne chapelle du Sacré-Cœur, boulevard des Invalides, fut le théâtre auraient-elles été possibles ?

## Le cardinal Mathieu

Le cardinal Mathieu dont nous avons annoncé la mort à nos lecteurs, dans notre dernière édition, était une figure prééminente dans l'Eglise.

Sa thèse sur l'*Ancien Régime en Lorraine et dans le duché de Bar* fut très remarquée. Elle attira l'attention sur lui. L'Académie française lui décerna le grand prix Gobert et il fut classé comme historien de valeur.

Curé de Pont-à-Mousson, son activité, son zèle, sa charité, sa familiarité lui conquièrent en peu de temps une popularité faite d'admiration, de respect et de tendresse ; il était allé à son peuple et son peuple était venu à lui. Mais bientôt la mort de Mgr Freppel (1892) l'arracha à sa Lorraine.

M. Rambaud, alors ministre des cultes, lui annonça qu'il était nommé à l'évêché d'Angers. Il ne resta que trois ans à la tête de ce diocèse.

C'est pendant son séjour à Angers qu'il prononça, à l'occasion de la première communion du jeune duc de Montpensier, frère du duc d'Orléans, un discours qui provoqua une interpellation à la Chambre et qui amena la chute du ministre des cultes, M. Rambaud.

Et tout ce bruit, parce que Mgr Mathieu s'était montré délégué envers la comtesse de Paris, en disant "qu'elle eût mérité de porter la couronne de France, s'il suffisait, pour cela, de la triple couronne de la bonté, de la grâce et de la piété", et parce qu'il avait rappelé "les éminents services rendus par la monarchie à l'unité française".

En 1896, Mgr Mathieu fut promu archevêque de Toulouse, et en 1899, nommé cardinal de curie par Léon XIII, et appelé à résider officiellement dans la Ville Eternelle.

A Rome, il resta "Français de race, de cœur et de langue". A-t-on assez ri de ses accords à l'étiquette, de la désinvolture de ses manières et de son langage, de ses boutades souvent malicieuses, jamais amères ?

Mais ce qu'il n'a cessé d'être aussi à Rome comme à Paris, c'est un prêtre pieux, charitable et laborieux. Le cardinalat lui laissa assez de loisir pour fouiller les archives du Vatican et en tirer un livre neuf, savant, alerte, piquant, sur le *Concordat de 1802*.

En 1906, la mort du cardinal Perraud laissa une place vacante à l'Académie ; le cardinal français de curie posa sa candidature. Il fut élu sans concurrent par 23 voix sur 31 votants.

La mort du cardinal Mathieu a produit à Rome une douloureuse impression et le Pape en a été très affecté. Le cardinal, qui résidait à Rome depuis une dizaine d'années, ne comptait que des amis dans toutes les classes de la population romaine. Il y jouissait d'une véritable popularité. Tous les journaux, même hostiles, rendent à sa mémoire un hommage mérité.

## Pour la propagation de la foi

On a organisé l'été dernier à Toronto une société irlandaise de propagation de la foi, dont voici le but précis : protéger et étendre la foi catholique, au Canada, en cultivant l'esprit apostolique, parmi le clergé et le

peuple, en fondant un collège pour l'éducation des missionnaires, en édifant et en aménageant des chapelles dans les centres de colonisation, en contribuant à l'alimentation des missions pauvres, par la mise en circulation de la bonne littérature et par tout ce qui pourra aider à atteindre le but de cette société. Comme dans toute institution analogue, cette société sera alimentée par la contribution volontaire individuelle ou collective.

Convertir le monde à Dieu, au vingtième siècle, voilà leur cri de ralliement, et c'est, certes, aussi noble que celui jadis poussé par les croisés. Une fois, au cours de cette fondation nouvelle les Canadiens catholiques ne se laisseront sûrement pas dépasser dans leur zèle de prosélytisme.

La société a acheté les presses du "Catholic Register Newspaper" ; elle a l'intention de continuer la publication de ce journal et d'en faire le meilleur, le mieux renseigné comme le plus répandu de tous les journaux catholiques anglais du Canada.

Nous remarquons sur la liste des promoteurs de cette œuvre les noms des personnages suivants :

Patron : S. Excellence Mgr Sbarretti délégué apostolique. Bureau des Gouverneurs : Mgr NeEvoy, archevêque de Toronto, président, Mgr Bégin, archevêque de Québec, Mgr McDonald, évêque de Charlottetown, Mgr Archambeault, évêque de Joliette, Sir Chs Fitzpatrick, juge en chef du Canada, Hon. Alex. Taschereau, ministre des travaux publics, Hon. Beck, juge de la cour Suprême d'Alberta, Rév. A. Burke, R. J. D. Kidd, Toronto, secrétaire.

## Notes diverses

M. l'abbé exp. Pouliot a été nommé curé du Cap Santé.

Mgr Hervey, de Sainte-Marie de Manchester, dont il est le curé depuis 1881, a célébré le soixante-dixième anniversaire de sa naissance. *Ad multos annos* !

Le Conseil municipal de Québec a voté le 3 octobre dernier la résolution suivante à l'occasion du jubilé de Pie X :

Résolu : Que le Conseil de Ville de Québec, voulant exprimer au Souverain Pontife Pie X, glorieusement régnant, la reconnaissance des citoyens de Québec pour les brefs magnifiques que Sa Sainteté a bien voulu adresser au peuple canadien, et spécialement, aux citoyens de Québec, lors des fêtes de Monseigneur de Laval et du troisième centenaire de la fondation de Québec par Samuel de Champlain, transmette au Souverain Pontife une adresse de félicitations à l'occasion de son jubilé sacerdotal.

L'Association des Zouaves de Québec a procédé au renouvellement de son bureau de direction.

Patrons : Mgr Bégin, archevêque de Québec, et Mgr Roy, auxiliaire.

Aumôniers : Mgr Faguy, Mgr Rouleau et M. l'abbé Beaudoin.

Président : M. le chevalier C. E. Rouleau. Vice-président : M. le chevalier C. A. Guibault.

Trésorier : M. le chevalier La Lefebvre. Assistant Trésorier : M. Alphonse Lafebvre.

Secrétaire Archiviste : M. Jos. Goulet. Assistant : M. J. E. Dion.

Secrétaire-correspondant : M. H. Nansé. Pourvoyeur : M. Frs. Normand.

Nombre du bureau de direction : Chevalier F. X. Dumontier et MM. S. N. Bonoli, Alph. Boachard et F. X. J. Dorion.

Vérificateurs : MM. L. P. Laliberté et Henri Paquet.

L'hon Chs R. Devlin, ministre des Mines, est parti cette semaine pour l'Europe, dans l'intérêt de la colonisation de la province de Québec.

La joie de l'âme fait les beaux jours de la vie, en quelque saison qu'on soit. **SOCRATE.**

L'honneur qui se vend est toujours payé plus cher qu'il ne vaut.